

Département du Finistère

**COMMUNE DE
GUILLIGOMARC'H**



NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 10

VOTANTS : 14

Conseil municipal du 9 avril 2015

L'an **deux mil quinze, le neuf avril** à dix-huit heures trente le Conseil Municipal légalement convoqué le 1^{er} avril 2015 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Alain FOLLIC, Maire.

Etaient présents : Mme Nolwen TANGUY, M. Francis STANGUENNEC, M. Yvon VOISINE, M. Bruno MOREL, M. Stéphane PERROT, Mme Valérie SARTORE, Mme Laëtitia LE BOUTER, M. François LE GAL, M. Philippe AUBANTON formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Magali PELLETER **pouvoir** à Mme Nolwen TANGUY, Mme Angéline TANGUY **pouvoir** à M. Alain FOLLIC, Mme Sandra GILLARD, M. Thierry GOUDÉDRANCHE **pouvoir** à M. Stéphane PERROT, M. Jacques VULLIERME **pouvoir** à M. Yvon VOISINE.

Mme Nolwen TANGUY a été élue **Secrétaire de séance.**

**2015-11 Approbation des COMPTES DE GESTION 2014
dressés par M. LAMER et M. FRANCOIS**

Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

■ Approuve les comptes de gestion

- **de la COMMUNE**
- **et du service EAU/ASSAINISSEMENT** dressés pour l'exercice 2014 par les Trésoriers Principaux **M. André LAMER et M. Alain FRANCOIS,**

■ Déclare que ces comptes de gestion qui seront visés et certifiés conformes par l'ordonnateur **n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.**

2015-12 Approbation des COMPTES ADMINISTRATIFS 2014

Sous la présidence de Madame Nolwen TANGUY, Adjointe au Maire, le Conseil Municipal examine les comptes administratifs de l'exercice 2014 dressés par Monsieur Alain FOLLIC, Maire, lesquels peuvent se résumer ainsi :

COMMUNE	DEPENSES		RECETTES		RESULTATS de clôture 2014
	EXERCICE 2014				
Fonctionnement	566 546,99 €		708 345,88 €		141 798,89 €
Investissement	363 239,45 €		377 115,84 €		13 876,39 €
TOTAL	929 786,44 €		1 085 461,72 €		155 675,28 €
	Résultat de l'exercice 14		Résultat de l'exercice 13	Affectation investissement 14	
Fonctionnement	141 798,89 €		158 445,00 €	158 445,00 €	141 798,89 €
Investissement	13 876,39 €		-123 005,56 €		-109 129,17 €
TOTAL	155 675,28 €		35 439,44 €		32 669,72 €

EAU/ASSAINISSEMENT M49	DEPENSES		RECETTES		RESULTATS de clôture 2014
	EXERCICE 2014				
Exploitation	47 701,22 €		55 285,76 €		7 584,54 €
Investissement	15 243,38 €		64 270,13 €		49 026,75 €
TOTAL	62 944,60 €		119 555,89 €		56 611,29 €
	Résultat de l'exercice 14		Résultat de l'exercice 13	Affectation investissement 14	
Exploitation	7 584,54 €		82 634,06 €	30 000,00 €	60 218,60 €
Investissement	49 026,75 €		-29 289,80 €		19 736,95 €
TOTAL	56 611,29 €		53 344,26 €		79 955,55 €

Hors de la présence de M. Alain FOLLIC, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2014.

Nombre de votants : 14 / Pour : 14

2015-13 COMMUNE
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2014

Après approbation du compte administratif de l'exercice 2014, dont les résultats sont conformes au compte de gestion, le Conseil Municipal, statuant ce même jour sur l'affectation des résultats, constate qu'il présente :

<u>POUR MÉMOIRE Section de fonctionnement</u>	
Excédent antérieur reporté 2013 (report à nouveau créditeur)	158 445,00 €
Part affectée à l'investissement	158 445,00 €
SOLDE DE FONCTIONNEMENT 2013	0,00 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2014 :	141 798,89 €
Soit un EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ AU 31.12.2014	141 798,89 €

Décide d'affecter au budget pour 2015, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 de la façon suivante :

- 1°) couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 141 798,89 €
- 2°) surplus affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 «excédent de fonctionnement reporté » 0,00 €

Nombre de votants : 14 / Pour : 14

2015-14 SERVICE EAU/ASSAINISSEMENT
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2014

Le compte administratif a été voté ce jour. Le conseil municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014, constatant que le compte administratif présente :

* Un excédent de fonctionnement de 60 218,60 €

<u>POUR MÉMOIRE Section de fonctionnement</u>	
Excédent antérieur reporté 2013 (report à nouveau créditeur)	82 634,06 €
Part affectée à l'investissement	30 000,00 €
SOLDE DE FONCTIONNEMENT 2013	52 634,06 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2014 :	7 584,54 €
Soit un EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ AU 31.12.2014	60 218,60 €

Décide d'affecter au budget pour 2015, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 de la façon suivante :

1°) couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 0,00 €

2°) surplus affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 «excédent de fonctionnement reporté » 60 218,60 €

Nombre de votants : 14 / Pour : 14

2015-15 FIXATION DES TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES 2015

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu comme chaque année, de voter et éventuellement, de modifier les taux applicables aux bases d'imposition, en vue d'obtenir le produit fiscal global pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré, avec quatorze voix pour et une contre, le Conseil Municipal décide d'augmenter les taux de 1.5 %, soit pour cette année :

		Taux 2014
- TAXE D'HABITATION -----	11.57 %	11.40 %
- TAXE FONCIERE * BATI -----	15.83 %	15,60 %
- TAXE FONCIERE * NON-BATI -----	41.45 %	40.84 %

Le **produit fiscal** assuré par les trois taxes locales directes, nécessaire à l'équilibre du budget est de **200 759 €** et figurera sur l'état de notification des taux.

2015-16 SUBVENTIONS 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DONNE SON ACCORD aux subventions suivantes dont la liste figurera dans le budget primitif 2015 de la commune :

FONCTIONNEMENT : Article d'imputation 65748

		Montant de la subvention	Nature juridique de l'organisme
2	A.D.A.P.E.I. Finistère (défense personnes handicapées mentales) Quimper	30,00 €	Association Loi 1901
3	A.D.M.R. Guilligomarc'h - Locunolé (avec aide à la famille)	600,00 €	Association Loi 1901
4	A.P.E Diwan - Quimperlé	100,00 €	Association Loi 1901
5	A.P.E. Guilligomarc'h - Association des Parents d'Elèves	350,00 €	Association Loi 1901
6	A.P.F. Association des paralysés de France - Quimper	30,00 €	Association Loi 1901
7	AFSEP Association Française des Scléroses en Plaques -Launaguet	30,00 €	Association Loi 1901
8	APAJH Scaër Association pour adultes et jeunes handicapés	30,00 €	Association Loi 1901
9	Association "Les Amis de la chapelle Notre-Dame de la Clarté de Saint-Eloi" Guilligomarc'h	100,00 €	Association Loi 1901
10	Association France Alzheimer 29 - Brest	30,00 €	Association Loi 1901
11	Association Xtrême Race - Guilligomarc'h	50,00 €	Association Loi 1901
12	Centre de Santé Infirmier Arzano-Querrien	250,00 €	
13	CFA Vannes (1 élève)	35,00 €	
14	Chambre de Métiers et de l'Artisanat - CFA Quimper (1 élève)	35,00 €	Association Loi 1901
15	Club du 3ème Age de Guilligomarc'h	350,00 €	Association Loi 1901
16	Collège Marcel PAGNOL - Plouay * VOYAGES EDUCATIFS	35 €/élève	
17	Collège Notre-Dame de Kerbertrand - Quimperlé * VOYAGES EDUCATIFS	35 €/élève	
18	Collège privé mixte - Le Faouët * VOYAGES EDUCATIFS	35 €/élève	
19	Collège Saint-Ouen -Plouay * VOYAGES EDUCATIFS	35 €/élève	
20	Comité des Fêtes de Saint-Julien - Guilligomarc'h	100,00 €	Association Loi 1901
21	Comité des Fêtes de Saint-Méven - Guilligomarc'h	450,00 €	Association Loi 1901
22	DEN Délégation Départementale Education Nationale Secteur de Qlé	50,00 €	Association Loi 1901
23	Ecole de la fontaine - Guilligomarc'h : arbre de Noël	11€ /élève	
24	Enfance et Partage QUIMPER (défense droits de l'enfant)	30,00 €	Association Loi 1901
25	Entraide Cancer en Finistère - Quimper	30,00 €	Association Loi 1901
26	Le Faouët Gym - le Faouët (4 licenciés)	30,00 €	Association Loi 1901
27	Les nageurs des 3 rivières - Quimperlé	30,00 €	Association Loi 1901
28	Sans alcool avec la Croix Bleue - Quimperlé	30,00 €	Association Loi 1901
29	Secours Catholique - Quimper	120,00 €	Association Loi 1901
30	Secours Populaire - Comité de la Région de Quimperlé	100,00 €	Association Loi 1901
31	Solidarité Paysans du Finistère - Quimper	30,00 €	Association Loi 1901
32	Solidarité-transport Canton d'Arzano	200,00 €	Association Loi 1901
33	Sté communale de chasse (A.C.C.A.) - Guilligomarc'h	300,00 €	Association Loi 1901
34	UN.AC.AFN Guilligomarc'h	100,00 €	Association Loi 1901

Pour mémoire subvention votée lors du Conseil municipal du 28 01 2015

1	A.P.E. Guilligomarc'h - Association des Parents d'Elèves (sapins de Noël)	58,00 €	Association Loi 1901
---	---	---------	-------------------------

TOTAL sans les voyages éducatifs et l'arbre de Noël

3 620,00 €

Ainsi fait et délibéré, à l'unanimité, les jour mois et an que ci-dessus.

2015-17 Réalisation d'un emprunt pour les travaux de nouvelle mairie

M. Alain FOLLIC, Maire rappelle que pour les besoins de financement des travaux de nouvelle MAIRIE, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 410 000,00 EUR.

Il rend compte de la consultation des organismes bancaires et propose au Conseil Municipal la réalisation d'un prêt de 410 000 € auprès de la Banque Postale.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2015-05 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

- Score Gissler : 1A
- **Montant du contrat de prêt : 410 000.00 EUR**
- **Durée du contrat de prêt : 20 ans**

Pour financer les travaux de nouvelle mairie.

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/07/2035 - Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Versement des fonds à la demande de l'emprunteur jusqu'au 03/06/2015 avec versement automatique à cette date.

- Taux d'intérêt annuel : **taux fixe de 1,77 %**
- Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- **Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle**
- Mode d'amortissement : **échéances constantes**

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

- **Commission d'engagement : 0,20 % du montant du contrat de prêt**

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

VOTANTS : 14 / POUR : 14

2015-18 Nouvelle mairie et trois logements
Avenant aux marchés de travaux

Le Maire rappelle à l'assemblée que les marchés des travaux d'extension et de restructuration d'un bâtiment en mairie et trois logements ont été approuvés par délibération du 20 juin 2014.

Il présente à l'assemblée le montant des travaux supplémentaires sur les logements du bâtiment BELLEC et ceux qui ne seront pas réalisés sur la mairie :

LOT 2 DEMOLITION - GROS ŒUVRE *marché de base	218 000,00 € HT	261 600,00 € TTC
LOT 2 DEMOLITION - GROS ŒUVRE * AVENANT n°1 plus-value	5 096,04 € HT	6 115,25 € TTC
LOT 2 DEMOLITION - GROS ŒUVRE * AVENANT n°1 moins-value	-2 714,25 € HT	-3 257,10 € TTC
LOT 2 DEMOLITION - GROS ŒUVRE AVEC OPTIONS 1 et 2 BATISOLE - Quimperlé 29300	220 381,79 € HT	264 458,15 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ◆ **DONNE SON ACCORD** aux travaux supplémentaires et supprimés sur le **lot n° 2 : Démolition – Gros-œuvre** ce qui représente un supplément de 2 381.79 € HT et porte le marché pour ce lot à **220 381.79 € HT.**
- ◆ **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant au marché.
- ◆ **RAPPELLE** que mandat a été donné au Maire pour signer l'ensemble des documents se rapportant à ces travaux.

2015-19 ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES

Sur proposition du Comptable du Trésor de Quimperlé, par courrier explicatif du 29 janvier 2015,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- BUDGET PRINCIPAL

Article 1 : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des **recettes de LOYERS et charges ainsi que de taxes des ordures ménagères** suivantes :

- ⇒ 5 titres sur l'exercice 2008 : Montant..... 100.97 €
- ⇒ 3 titres sur l'exercice 2009 : Montant 622.02 €
- ⇒ 11 titres sur l'exercice 2010 : Montant 3 217.40 €
- ⇒ 7 titres sur l'exercice 2011 : Montant 2 221.50 €

Article 2 : DIT que le **montant total de ces titres de recettes s'élève à 7 161.89 euros pour le budget principal.**

- BUDGET ANNEXE EAU ASSAINISSEMENT

Article 3 : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des **recettes de redevances d'assainissement collectif** suivantes :

- ⇒ 1 titre sur l'exercice 2008 : Montant 51.00 €
- ⇒ 1 titre sur l'exercice 2009 : Montant 0.01 €
- ⇒ 1 titre sur l'exercice 2010 : Montant 69.87 €

Article 4 : DIT que le **montant total de ces titres de recettes s'élève à 120.88 euros pour le budget Eau Assainissement.**

Article 5 : DIT que des crédits sont inscrits en dépenses des budgets respectifs de l'exercice en cours – **C 6541 – Pertes sur créances irrécouvrables.**

2015-20 TRAVAUX EFFACEMENT DES RESEAUX BT, EP DEVANT LA MAIRIE
Programme 2015

Mr. le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'effacement des réseaux Basse Tension, Eclairage Public et Télécommunications réalisés devant la mairie.

- Considérant que dans le cadre de la réalisation des travaux une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de GUILLIGOMARC'H afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF,

- Considérant que l'estimation des dépenses se monte à :

- Réseau B.T.4 817.00 € HT
- Eclairage Public 982.00 € HT

Soit un total de 5 799.00 € HT

- Considérant que selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 29 octobre 2014, le financement s'établit comme suit :

- Financement du SDEF :5 210.00 €
- Financement de la commune : 0.00 € pour la basse tension
- Et 589.00 € pour l'éclairage public

Soit au total une participation de 589.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ⇒ Accepte le projet de réalisation des **travaux de mise en souterrain BT, EP et télécommunications** pour un montant de 5 799 euros hors taxes.
- ⇒ **Accepte le plan de financement** proposé par le Maire,
- ⇒ **Autorise le maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF** pour la réalisation de ces travaux.

2015-21 Approbation des BUDGETS PRIMITIFS 2015

Les budgets primitifs 2015 s'équilibrent en dépenses et recettes, par les décisions prises en cours de séance, il résulte les balances suivantes :

EAU/ASSAINISSEMENT	<u>Opérations réelles</u>	<u>Opérations d'ordre</u>		<u>TOTAL SECTION</u>
M49 * Exercice 2015	Dépenses totales		Résultat reporté (1)	
	26 426,15 €	92 585,68 €		
Exploitation	119 011,83 €	-	0,00 €	119 011,83 €
	116 665,40 €	8 404,23 € 1		
Investissement	125 069,63 €	-	0,00 €	125 069,63 €
TOTAL DEPENSES	244 081,46 €		0,00 €	244 081,46 €
	Recettes totales		Résultat reporté (1)	<u>TOTAL SECTION</u>
	50 389,00 €	8 404,23 €	Affectation (2)	
Exploitation	58 793,23 €	1	60 218,60 €	119 011,83 €
	12 747,00 €	92 585,68 € 1	19 736,95 €	
Investissement	105 332,68 €	2	0,00 €	125 069,63 €
TOTAL RECETTES	164 125,91 €		79 955,55 €	244 081,46 €

.../...

COMMUNE M14	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Résultat reporté	TOTAL SECTION
2015	Dépenses totales dont R à R			
	497 897,00 €	116 860,00 €		
Fonctionnement	614 757,00 €			614 757,00 €
	1 199 976,72 €	0,00 €		
Investissement	1 199 976,72 €		109 129,17 €	1 309 105,89 €
TOTAL DEPENSES	1 814 733,72 €		109 129,17 €	1 923 862,89 €
	Recettes totales dont R à R		Résultat reporté	Affectation
	614 757,00 €	0,00 €		
Fonctionnement	614 757,00 €			614 757,00 €
	1 050 447,00 €	116 860,00 €		
Investissement	1 167 307,00 €		141 798,89 €	1 309 105,89 €
TOTAL RECETTES	1 782 064,00 €		0,00 €	141 798,89 €
				1 923 862,89 €

Présentés par le Maire, les budgets ont été adoptés et votés, à l'unanimité, par les élus présents.

Nombre de votants : 14 / Pour : 14

2015-22 CONVENTION « CONSEIL en ENERGIE PARTAGE »

M. Yvon VOISINE, Adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal de renouveler la convention d'adhésion au CEP « **Conseil en Energie Partagé** ».

Depuis 2009, la commune adhère au service, actuellement assuré par « Quimper Cornouaille Développement ». Un conseiller énergie est chargé d'aider la commune à mieux maîtriser ses dépenses énergétiques avec notamment un bilan des consommations d'énergie et des propositions de solutions à court et moyen termes.

Le Conseil municipal ayant délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve et autorise le Maire à signer la convention d'adhésion 2015-2017** entre la commune et Quimper Cornouaille Développement,
 - Durée : 3 périodes de 12 mois avec effet au 1 02 2015
 - Cotisations : 2015 : 1,05 €/an/hab. /2016 : 1,10 €/an/hab. /2017 : 1,15 €/an/hab.
- Rappelle que
 - M. **Yvon VOISINE** a été désigné élu « **responsable énergie** »,
- Désigne
 - M. **David LE GLOANEC**, **agent administratif** pour la transmission des informations nécessaires à la mission,
 - M. **Guy TANGUY** pour représenter le **service technique**.

2015-23 LOGEMENT SOCIAL – Caution

Suite au changement de locataire, des travaux de peinture sont nécessaires dans le logement T2 de l'étage au n° 4, rue du Scorff.

Le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas restituer la caution et de réaliser les opérations suivantes :

- **Budget principal COMMUNE :**
 - Dépenses compte 165 : 261.79 €
 - Recette compte 758 : 261.79 €

.../...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ **Donne son ACCORD pour CONSERVER LA CAUTION** du logement **Appartements T2 – étage « 4, Rue du Scorff »** et passer les opérations nécessaires.

2015-24 COCOPAQ : Convention opération « Dis-moi ton livre »

Le Maire rappelle aux conseillers que depuis 2008, dans le cadre de sa mission d'animation du réseau des bibliothèques et médiathèques du territoire et de promotion de la lecture publique, la Communauté de Communes du Pays de Quimperlé propose un voyage lecture intitulé « Dis-moi ton livre » à destination des enfants des écoles primaires du territoire et des bibliothèques/médiathèques municipales.

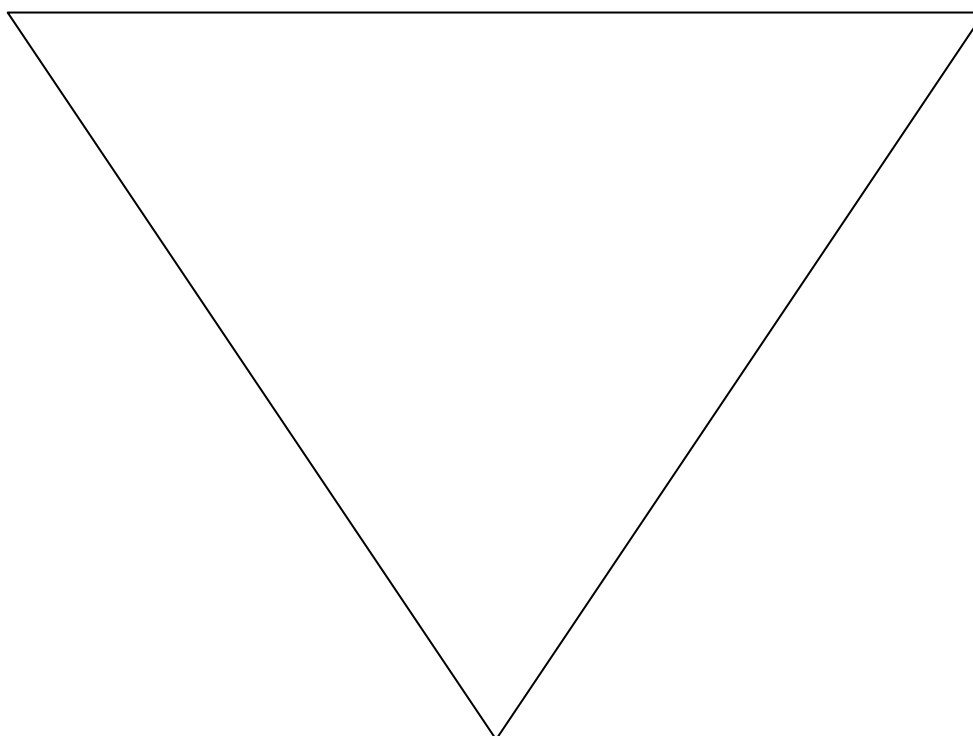
En échange de cette opération pilotée et financée par la COCOPAQ, la commune s'engage à octroyer à sa bibliothèque une enveloppe budgétaire comprise entre le montant équivalent à l'achat de 8 livres et celui de 25 livres, favoriser la participation du personnel communal concerné ainsi que l'acquisition, si besoin, de lots de livres supplémentaires.

Le Conseil Municipal ayant délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE le Maire à signer la nouvelle convention relative à l'opération lecture « DIS-MOI TON LIVRE » liant la COCOPAQ et les communes pour les bibliothèques/médiathèques municipales et le public scolaire.**

- Durée : 1 an à compter du 1^{er} novembre 2014, renouvelable deux fois par voie de reconduction expresse.

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus, au registre suivent les signatures.

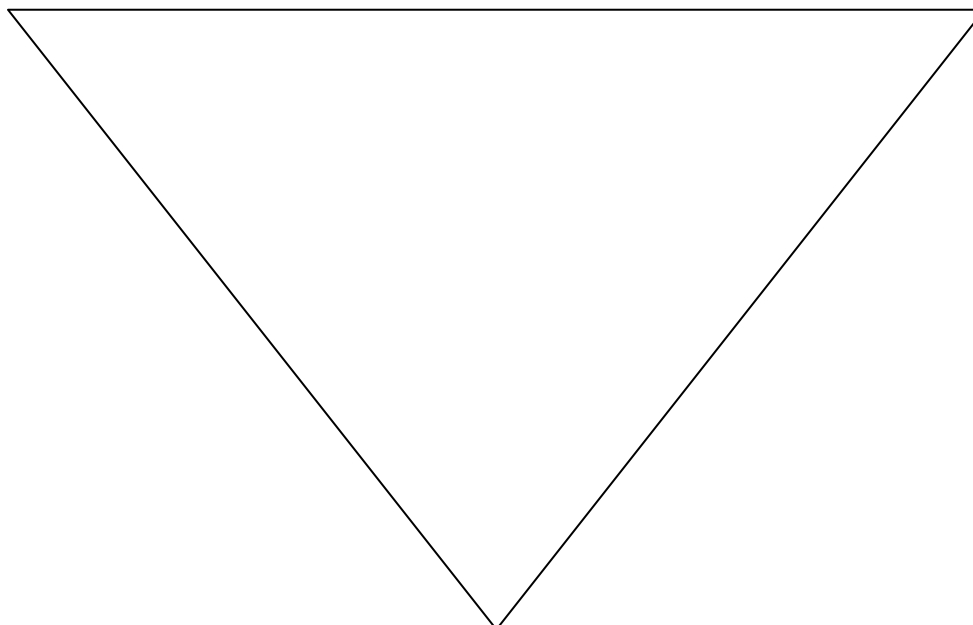


Commune de Guilligomarc'h

Table chronologique

Conseil municipal du 9 avril 2015

09 04 2015	2015-11	Délibération	Comptes de gestion 2014 : commune et eau - assainissement	Page 2015 / 5R
09 04 2015	2015-12	Délibération	COMPTES ADMINISTRATIFS 2014 : commune, eau - assainissement	Page 2015 / 5R
09 04 2015	2015-13	Délibération	Affectation des résultats COMMUNE	Page 2015 / 5V
09 04 2015	2015-14	Délibération	Affectation des résultats EAU ASSAINISSEMENT	Page 2015 / 6R
09 04 2015	2015-15	Délibération	Fixation des taux des taxes locales 2015	Page 2015 / 6R
09 04 2015	2015-16	Délibération	Subventions 2015	Page 2015 / 6R
09 04 2015	2015-17	Délibération	Emprunt travaux MAIRIE	Page 2015 / 7R
09 04 2015	2015-18	Délibération	MAIRIE : Avenant Lot n° 2 Gros-Œuvre	Page 2015 / 7R
09 04 2015	2015-19	Délibération	Admission en non-valeur de produits irrécouvrables	Page 2015 / 7V
09 04 2015	2015-20	Délibération	Aménagement des réseaux devant la mairie	Page 2015 / 8R
09 04 2015	2015-21	Délibération	BUDGETS PRIMITIFS 2015 : commune, eau - assainissement,	Page 2015 / 8R
09 04 2015	2015-22	Délibération	CONVENTION Quimper Cornouaille Développement : Conseil en Énergie Partagé	Page 2015 / 8V
09 04 2015	2015-23	Délibération	Caution logement locatif,	Page 2015 / 8V
09 04 2015	2015-24	Délibération	COCOPAQ : Convention opération "Dis-moi ton livre"	Page 2015 / 9R



Commune de Guilligomarc'h

Feuille d'émargement des conseillers municipaux

Conseil municipal du 9 avril 2015

	Fonction	Civ	NOM	Prénom	Signature
	Maire	M.	FOLLIC	Alain	
1	2ème adjoint	Mme	TANGUY	Nolwen	
2	3ème adjoint	M.	STANGUENNEC	Francis	
3	4ème adjoint	M.	VOISINE	Yvon	
4	4ème Adjoint	Mme	PELLETER	Magali	Absente pouvoir à Mme Nolwen TANGUY
5	Conseiller municipal	M.	MOREL	Bruno	
6	Conseiller municipal	M.	PERROT	Stéphane	
7	Conseiller municipal	Mme	SARTORE	Valérie	
8	Conseiller municipal	Mme	LE BOUTER	Laëtitia	
9	Conseiller municipal	Mme	TANGUY	Angéline	Absente pouvoir à M. Alain FOLLIC
10	Conseiller municipal	Mlle	GILLARD	Sandra	Absente
12	Conseiller municipal	M.	LE GAL	François	
13	Conseiller municipal	M.	GOUDÉDRANCHE	Thierry	Absent pouvoir à M. Stéphane PERROT
14	Conseiller municipal	M.	VULLIERME	Jacques	Absent pouvoir à M. Yvon VOISINE,
15	Conseiller municipal	M.	AUBANTON	Philippe	

